



BOOSTHEAT

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2023

BOOSTHEAT

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 113.802,1583
Siège social : 40 boulevard Henri-Sellier
92150 SURESNES
531 404 275 RCS NANTERRE
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 COMPORTANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

I.1. Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Sur l'année 2023, la transformation de l'entreprise en bureau d'études s'est opérée progressivement. Les équipes sont installées dans de nouveaux bureaux et bénéficient d'un laboratoire adapté à leur nouvelle mission.

Les actifs industriels non nécessaires à la nouvelle activité sont tous vendus à date.

● Janvier :

- BOOSTHEAT annonce un plan de restructuration pour concentrer l'entreprise sur ses deux principales innovations technologiques. Cette décision fait partie de son plan de relance, dont les besoins financiers sont pris en charge par une ligne de financement existante. La société annonce également qu'elle présentera un plan de sauvegarde au début de 2023 qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Lyon. Les deux principales innovations de BOOSTHEAT sont la compression thermique, protégée par sept brevets clés, et un logiciel embarqué pour contrôler la performance énergétique, déjà éprouvé lors de tests sur le terrain.
- BOOSTHEAT procède à un quatrième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 05 janvier 2023 et à un cinquième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 27 janvier 2023.

● Février :

- BOOSTHEAT a reçu des marques d'intérêt de trois partenaires en France et en Amérique du Nord, soulignant le rôle potentiel de sa technologie de compression thermique dans la transition énergétique. L'association NAGHPC, représentant 33% des consommateurs résidentiels de gaz naturel aux États-Unis et au Canada, renouvelle son soutien à l'entreprise pour développer sa technologie unique sur le marché nord-américain.

- BOOSTHEAT a procédé à un sixième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 14 février 2023
- BOOSTHEAT a procédé à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 9.100.487 actions ordinaires à la suite du remboursement de 260 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 455.024,85 euros
- **Mars :**
 - Le 1er mars 2023, les actionnaires de BOOSTHEAT, réunis en AG, approuvent la nouvelle gouvernance.
 - En mars 2023, BOOSTHEAT présente sa solution logicielle innovante IoT Edge[1] visant à accélérer l'expérience de la transformation digitale industrielle. Issue du nouveau pôle « BOOSTHEAT Software Solutions & Services (BS3) », cette solution logicielle est désormais prête à être proposée aux fabricants, fournisseurs de composants (OEM), intégrateurs de solutions ou aux sociétés de maintenance, pour une première phase de tests avant son déploiement, dans un second temps, sur la base d'un modèle commercial défini ultérieurement.
 - BOOSTHEAT a procédé à un septième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 23 mars 2023.
 - BOOSTHEAT a procédé à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 11.371.060 actions ordinaires à la suite du remboursement de 180 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 568.553 euros.
- **Avril :**
 - BOOSTHEAT a procédé à un huitième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 27 avril 2023.
 - BOOSTHEAT a procédé à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 23.641.300 actions ordinaires à la suite du remboursement de 180 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 1.182.065 euros.
- **Mai :**
 - Début mai 2023, un rapport du CTGN confirme le potentiel de BOOSTHEAT dans le cadre d'un développement de sa solution de compression thermique sur le territoire Américain.
 - Le 22 mai 2023, BOOSTHEAT annonce la mise en service de ses moyens de tests avancés pour évaluer ses compresseurs thermiques en laboratoire. Faisant partie de son plan de retournement, et suite à son déménagement, un nouveau laboratoire d'essai a été mis en place, assurant qualité et sécurité pour les futurs projets.

- Le 23 mai 2023, le Tribunal de Commerce de Lyon a arrêté « sur le siège » le projet de plan de sauvegarde, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public). Cette décision très favorable met fin à la procédure de sauvegarde de BOOSTHEAT et valide définitivement l'offre de reprise par HBR Investment Group ainsi que l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière de l'entreprise.

Extrait du jugement :

« Attendu que par jugement en date du 4 octobre 2022, le tribunal a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société BOOSTHEAT ;

Attendu que précédemment à l'ouverture de la procédure de sauvegarde, la société BOOSTHEAT a effectué des démarches aux fins de trouver des candidats investisseurs en vue d'un adossement par une entrée au capital de la société BOOSTHEAT ;

Attendu que dans ce cadre, au cours de la période d'observation, la société HBR Investment Group a déposé une offre et a pris le contrôle de la direction de la société le 5 décembre 2022 ;

Attendu que le projet de HBR consiste à porter et accompagner le retournement de la société en misant sur la technologie d'ores et déjà développée, les salariés clés en R&D, et un financement par un appel au marché ;

Attendu que, dans ces conditions, la société BOOSTHEAT a élaboré un projet de plan de sauvegarde se basant sur son nouveau plan d'affaires et reposant sur les abandons significatifs des créanciers bancaires et obligataires ;

Attendu que ce projet de plan paraît réalisable compte tenu des restructurations mises en place et notamment l'arrivée du nouvel actionnaire, la société HBR ;

Attendu que la société justifie de la trésorerie nécessaire au règlement des frais immédiatement exigible et de l'option courte ;

Attendu que l'ensemble des intervenants s'est exprimé en faveur du plan de sauvegarde présenté ;

Attendu que le projet de plan présenté répond aux objectifs fixés par les dispositions du livre VI du Code de Commerce ;

Attendu qu'en conséquence, le Tribunal arrête le plan de sauvegarde de la société BOOSTHEAT »

- Cette restructuration financière, hors l'engagement d'HBR de financer ou faire financer la société à hauteur de la somme globale minimale de 10 M€, laquelle sera apportée dans un délai maximal de 2 ans à compter de janvier 2023, s'appuie également sur une restructuration des dettes et notamment des dettes envers les établissements bancaires qui seront rachetées par HBR Investment Group à hauteur de 10% de leur montant définitivement admis. Ces créances ne seront pas remboursées pendant l'exécution du plan, autrement que par conversion en capital par HBR. Les autres créances (PGE et BPS) seront remboursées directement par la société à hauteur de 10% de leur montant définitivement admis.
- Fin mai 2023, BOOSTHEAT a reçu une lettre d'intention de la part d'un acteur industriel de la valorisation de la biomasse pour un projet de partenariat de développement sur la nouvelle solution logicielle « edge IoT » issue de l'activité « BOOSTHEAT Software Solutions & Services (BS3) ».

- Dans le même temps, BOOSTHEAT lance de Caliper, le premier démonstrateur de sa solution IoT Edge dédiée à l'optimisation de l'efficacité énergétique des produits.
- BOOSTHEAT procède à un neuvième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 31 mai 2023.
- BOOSTHEAT procède (i) le 4 mai à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 208.333.320 actions ordinaires à la suite du remboursement de 180 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 10.416.666 euros, (ii) le 22 mai à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 221.052.600 actions ordinaires à la suite du remboursement de 60 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 11.052.630 euros, (iii) le 22 mai à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions (0,001 €), et (iv) le 23 mai à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 248.245.040 actions ordinaires à la suite du remboursement de 48 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 248.245,040 euros
- **Juin :**
 - BOOSTHEAT effectue un dixième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 21 juin 2023.
 - BOOSTHEAT procède à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 236.841.000 actions ordinaires à la suite du remboursement de 40 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 236.841,00 euros.
- **Juillet :**
 - BOOSTHEAT opère un regroupement de 971.815.228 actions de 0.001 euro de valeur nominale chacune en 971.815 actions de 1 euro de valeur nominale chacune
 - BOOSTHEAT s'associe à un cabinet de conseil mondial pour promouvoir sa stratégie de pénétration du marché industriel avec sa solution "Edge IoT". Cette collaboration a pour objectif d'élaborer une stratégie ciblée, tirant parti des études de marchés et des conseils stratégiques de ce cabinet pour maximiser ses chances de succès dans le secteur industriel
 - Le 7 juillet 2023 la société publie son premier livre blanc sur la compression thermique, disponible sur son site internet. Ce document vise à expliquer les principes de base de la compression thermique et les avantages de l'innovation développée par Boostheat. Le livre blanc souligne le haut potentiel de cette technologie, notamment son intégration dans les pompes à chaleur gaz pour le chauffage domestique, et discute de son large éventail d'applications possibles, marquant son importance pour le futur de l'énergie dans un contexte environnemental évolutif.

- Le 10 Juillet, Boostheat et Proxipel s'associent pour améliorer les performances des machines industrielles via l'analyse de données embarquées, en intégrant la technologie "edge IoT" de Boostheat dans les unités de production de Proxipel. Cette collaboration vise à optimiser l'efficacité énergétique et la fiabilité des machines à pellet, marquant une étape significative dans l'utilisation de solutions logicielles avancées pour le traitement local des données, afin d'améliorer les processus industriels.

- **Septembre :**

- BOOSTHEAT procède à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 4 155 716 actions ordinaires à la suite du remboursement de 104 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 4 155 716 euros.
- BOOSTHEAT annonce avoir réussi à produire du froid à basse température avec son compresseur thermique, une première pour l'entreprise. Cette avancée, validée par des tests conformes à la norme NF EN 12900, démontre la capacité du compresseur à générer de l'eau glacée entre -5°C et -20°C, avec des puissances frigorifiques atteignant 6,3 kW. Cette innovation ouvre de nouvelles perspectives d'utilisation de la technologie de Boostheat, notamment en réfrigération et dans la valorisation efficace des sources de chaleur pour la transition énergétique industrielle
- Lancement d'ImpliciX, une suite logicielle innovante pour soutenir la transition numérique industrielle. Conçue par son activité S3: Software Solutions & Services, ImpliciX vise à simplifier l'accès aux technologies avancées comme l'analyse de données et l'intelligence artificielle. Cette solution "Low Code" rend le contrôle et l'exploitation des données des machines accessibles, facilitant ainsi l'automatisation et l'amélioration des produits industriels vers plus d'efficacité et de durabilité.

- **Octobre :**

- Le 10 octobre, les équipes R&D dévoilent leurs recherches récentes renforçant le potentiel industriel et commercial de la compression thermique, axé sur l'utilisation respectueuse de l'environnement du CO2 comme fluide frigorigène. Ces travaux, qui corrigent des erreurs dans des études antérieures externes, ouvrent de nouvelles perspectives pour des applications industrielles à très haute température, notamment dans la récupération et le redressement de chaleur jusqu'à 1 500°C. Cette innovation suggère un futur où la technologie de Boostheat pourrait transformer la chaleur perdue en chaleur à haute valeur ajoutée, alignée avec les directives européennes pour limiter l'impact environnemental
- BOOSTHEAT procède (i) le 2 octobre à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 2.678.571 actions ordinaires à la suite du remboursement de 24 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 2.678.571

euros, (ii) le 31 octobre à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 8 915 121 actions ordinaires à la suite du remboursement de 32 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 8 915 121 euros, et (iii) le 31 octobre à une réduction du capital d'un montant de 16 671 059.33 euros motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions (0,003 €)

- Le 31 octobre, BOOSTHEAT confirme l'exécution réussie de sa nouvelle feuille de route, marquée par une amélioration significative de ses résultats financiers et une réduction de ses coûts opérationnels. La société a réduit sa perte d'exploitation d'un tiers par rapport au semestre précédent et a réduit son effectif, tout en se concentrant sur deux offres principales : des solutions de compression thermique innovantes et la suite logicielle ImpliciX pour l'efficacité énergétique industrielle. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre d'un pivot stratégique majeur vers des solutions énergétiquement efficaces et respectueuses de l'environnement, renforçant ainsi le potentiel de croissance et de développement durable de l'entreprise

- **Novembre :**

- BOOSTHEAT effectue un douzième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 100 K€ le 6 novembre 2023, puis un treizième le 30 novembre 2023.
- La société annonce une avancée majeure dans sa stratégie avec le développement d'une technologie de compression hybride, visant à optimiser l'utilisation des énergies pour ses clients industriels. Cette innovation, combinant énergies thermique et électrique, permet une production modulable de froid, chaleur ou électricité, offrant ainsi une flexibilité accrue face à la volatilité des prix et la disponibilité des énergies primaires.

- **Décembre :**

- BOOSTHEAT annonce l'approbation de son nouveau brevet mettant en avant sa toute dernière innovation, le compresseur hybride, marquant une avancée dans l'efficacité énergétique. Ce compresseur thermodynamique hybride, alliant énergies thermique et électrique, vise à optimiser les systèmes thermiques industriels. Ce brevet, délivré dans l'Union Européenne et les États-Unis, assure une protection internationale, affirmant ainsi la position de Boostheat sur le marché global.

I.2. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Boostheat a misé sur l'élargissement de ses investissements en R&D pour 2023, considérant cela comme essentiel à son redressement. Pour son activité de compression, l'entreprise a concentré ses efforts sur l'innovation avec le croisement de la compression thermique et l'hybridation énergétique. Ces travaux de recherche qui ont mobilisé les équipes pendant le premier semestre 2023 ont abouti à l'élaboration d'un compresseur hybride, dont les bases avaient été posées sur un brevet en 2019 mais inutilisé jusqu'à présent. Cette direction stratégique a mené la société à proposer de nouvelles solutions disruptives aux industriels ouvrant la voie à de nouveaux partenariats potentiels, en particulier dans le secteur du biogaz.

Parallèlement, Boostheat a élargi son portefeuille logiciel avec le développement et la présentation de sa solution ImpliciX, visant à renforcer l'efficacité énergétique pour des acteurs de la production d'énergie. Cette solution pilote pouvant être déployée auprès d'industriels vise

à jeter les bases d'une future solution commercialisable et nouer des partenariats industriels en 2024.

II. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez également en Annexe 1 du présent rapport, un tableau, conforme au modèle réglementaire, faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices tel que prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

II.1. Résultats économiques et financiers

COMPTE DE RÉSULTAT

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises			-16 804	-7	16 804	100
Production vendue (biens et services)	281 955	100	272 103	107	9 852	4
Montant net du chiffre d'affaires	281 955	100	255 299	100	26 656	10
Production stockée	-224 555	-80	-903 678	-354	679 123	75
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 445 217	867	1 318 004	516	1 127 213	86
Autres produits	60		2 119	1	-2 059	-97
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 502 677	888	671 744	263	1 830 932	273
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			88 318	35	-88 318	-100
Variation de stocks	1 576 967	559	-46 313	-18	1 623 280	
Autres achats et charges externes	3 544 357		5 373 191		-1 828 833	-34
Impôts, taxes et versements assimilés	94 643	34	108 330	42	-13 687	-13
Salaires et traitements	1 210 628	429	2 142 714	839	-932 086	-44
Charges sociales	606 853	215	728 328	285	-121 475	-17
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	184 887	66	426 684	167	-241 797	-57
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.			2 573 236		-2 573 236	-100
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.			216 062	85	-216 062	-100
Dotations aux provisions			24 172	9	-24 172	-100
Autres charges	38 508	14	101 318	40	-62 810	-62
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 256 842		11 736 040		-4 479 197	-38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 754 166		-11 064 295		6 310 130	57
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

7 706
18 118

928
39 419

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	145 251	52	-962		146 213	
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	88		2		86	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts	2 405 695	853	331 160	130	2 074 535	626
Différences positives de change	348		5 042	2	-4 693	-93
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 551 382	905	335 241	131	2 216 141	661
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.	2 646 706	939	416 558	163	2 230 148	535
Intérêts et charges assimilées (4)	299 637	106	85 852	34	213 784	249
Différences négatives de change	43		3 872	2	-3 829	-99
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 946 386		506 283	198	2 440 103	482
RÉSULTAT FINANCIER	-395 004	-140	-171 042	-67	-223 962	-131
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-5 149 170		-11 235 337		6 086 167	54
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	4 763 546		91 769	36	4 671 776	
Sur opérations en capital	278 736	99	518 909	203	-240 173	-46
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges	114 637	41			114 637	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 156 918		610 678	239	4 546 241	744
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	37 822 362		30 070	12	37 792 291	
Sur opérations en capital	568 843	202	27 082	11	541 761	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	914 879	324	114 637	45	800 242	698
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 306 083		171 789	67	39 134 294	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-34 149 165		438 888	172	-34 588 053	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-348 113	-123	-401 542	-157	53 429	13
TOTAL DES PRODUITS	10 210 977		1 617 663	634	8 593 314	531
TOTAL DES CHARGES	49 161 198		12 012 570		37 148 628	309
Bénéfice ou Perte	-38 950 221		-10 394 907		-28 555 315	-275

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à **- 38 950 221 €** versus - 10 394 906 € sur l'exercice précédent soit une augmentation du déficit de 28 555 315 €, conséquence du résultat exceptionnel constitué de charges calculées

Au cours de cet exercice les **produits d'exploitation** s'élèvent à **2 502 677 €** contre 671 745 € sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 830 932 €

Ceci s'explique par :

- Un **Chiffre d'Affaires** positif en 2023 s'élevant à **281 955 €** contre 255 299 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 26 656 €

Le CA est constitué uniquement de ventes annexes, conséquences de la transformation engagée

- Une **production stockée** de **- 224 555 €**, correspondant au déstockage de produits intermédiaires et finis
- Aucune **production immobilisée** au titre de l'immobilisation des dépenses de développement de l'exercice
- Les reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges pour **2 445 217 €** sont constitués en particulier de **601 793 €** de reprises liées aux opérations des cession ou mise au rebut de matériel et outillage dans le cadre du démantèlement de l'atelier et de **1 801 522 €** de reprise sur provision pour dépréciation des stocks sortis.

Les **charges d'exploitation** au cours de cet exercice s'élèvent à **7 256 842 €** contre 11 736 040 € sur l'exercice précédent, soit une diminution de 4 479 197 € (-38.17 %).

- Pas d'achats de marchandises et matières premières, mais un destockage dans le cadre de la restructuration pour 1 576 967 € (vente aux enchères par lots et mises au rebut)
- Les **autres achats et charges externes** s'élèvent à **3 544 357 €** contre 5 373 191 € sur l'exercice précédent, soit une diminution de 1 828 833 € (-34.04 %).
- L'évolution s'explique par :
 - Sous-traitance, études et recherches : 2 142 186 € (dont 183 509 € liés spécifiquement à la restructuration) versus 2 423 473 € en 2022 soit une baisse de 281 287 € (-11.61 %),
 - Achats non stockés et consommables (électricité et gaz) : 34 175 € versus 766 971 € en 2022 soit une baisse de 732 795 € (- 95.54 %), baisse conséquente des consommations liées à l'atelier
 - loyers et crédits baux : 305 223 € versus 1 117 671 € en 2022 (-72.69 %) : diminution de 812 447 €, significative du fait de la restitution des locaux atelier et des nouveaux baux mis en place.
 - entretien, maintenance et assurances : 100 926 € versus 125 645 € en 2022 (-19.67 %)
 - honoraires : 921 217 € versus 752 884 € en 2022, en augmentation de 168 333 € (+22.36 %) essentiellement liée à la procédure de sauvegarde et à la restructuration
 - frais de déplacement et autres : 129 677 € versus 186 547 € en 2022 (-30.48 %)
- Les **impôts, taxes et versements assimilés** s'élèvent à **94 643 €** contre 108 330 € sur l'exercice précédent : -13 687 € (-12.63 %), baisse relative à la CFE
- Les **salaires et traitements** s'élèvent à **1 210 628 €** contre 2 142 714 € sur l'exercice précédent, soit une diminution de 932 085 € (-43.50 %) qui s'explique par la réduction des effectifs.
- Les **charges sociales** s'élèvent de **606 853 €** contre 728 328 € sur l'exercice précédent, soit une diminution de 121 475 € (-16.68%).

- L'effectif salarié au 31.12.2023 est de **13** contre 16 au 31.12.2022
- Les **autres charges** correspondent aux jetons de présence : 38 487 € en 2023 pour 100 000 € en 2022
- **Les dotations aux amortissements et aux provisions** s'élèvent à **184 887 €** contre 3 240 154 € sur l'exercice précédent, soit une diminution de - 3 075 668 € (-93.84 %)

Le **résultat d'exploitation** de l'exercice s'élève à - **4 754 165 €**. Il était de -11 064 295 € pour l'exercice précédent, donc une amélioration de 6 310 129 € (57.03%)

Le **résultat financier** au cours de cet exercice est de - **395 004 €** contre - 171 042 € sur l'exercice précédent, soit une dégradation de 223 962 €

Il est constitué pour 299 637 € de charges d'intérêts calculés sur CC HBR et emprunts obligataires HBR, donc des charges non décaissées et trouvant leur contrepartie dans les autres fonds propres

Les 95 367 € restants correspondent aux ajustements de provisions pour dépréciation des immobilisations financières.

Le **résultat exceptionnel** au cours de cet exercice est une perte de - **34 149 165 €** contre + **438 888 €** sur l'exercice précédent.

Il s'explique par :

- Des pénalités de conversion des ORA souscrites par ITTO sous le nominal de l'action, charges calculées, sans impact sur la trésorerie, pour 38 303 572 € (incluant la dotation exceptionnelle de 914 878 € au titre des pénalités de conversion sur les 512 ORA non converties au 31.12.2023). Ces pénalités sont comptabilisées en charges exceptionnelles en raison du caractère non courant de ces opérations.
- Un total de résultat exceptionnel sur plan de sauvegarde pour + 4 240 568 € (remises fournisseurs sur plan de sauvegarde option 10% immédiat et produits des défauts de déclaration des créanciers)
- un déficit exceptionnel sur cessions d'immobilisations, ajustements et dédommagements dans la cadre de la restructuration pour - 452 871 €
- un dégrèvement de CFE obtenu pour 2022 et demandé pour 2023 pour + 160 863 €
- des pénalités de retard pour - 10 534 €
- l'incorporation d'une quote-part de subvention d'investissement à hauteur de 125 036 € (versus 510 083 € en 2022).
- un profit exceptionnel de 91 346 € correspondant au solde résiduel de l'assurance export COFACE souscrite en 2015

Le crédit d'impôts recherche de l'année s'élève à 348 113 € ; il était de 401 542 € en 2022

Le résultat de l'exercice 2023 ressort donc à - **38 950 221 €** versus - 10 394 906 € sur l'exercice précédent.

Résumé :

Le CA est relatif à la poursuite du démantèlement de l'atelier uniquement

La perte d'exploitation est diminuée de 57% grâce aux efforts de réduction des charges et de réorganisation

La perte financière est constituée de charges d'intérêts non décaissées

Le déficit exceptionnel est constitué à 90% de pénalités non décaissées

BILAN ACTIF

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	909		909	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus	148 173	127 439	20 734	16
Autres immobilisations corporelles	21 162	42 551	-21 390	-50
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	24 004	24 004		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	153	153		
Prêts				
Autres immobilisations financières	47 294	235 673	-188 379	-80
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	241 694	429 819	-188 126	-44
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	21 431		21 431	
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	23 243	62 367	-39 124	-63
Autres (3)	781 967	1 104 557	-322 590	-29
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	190 916	445 441	-254 525	-57
Charges constatées d'avance(3)	44 122	45 210	-1 088	-2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 061 679	1 657 575	-595 896	-36
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 303 373	2 087 395	-784 022	-38

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Sont comptabilisés en **immobilisations incorporelles** :

- Des frais d'établissement d'un montant brut de 6 700 € totalement amortis
- Des frais de recherche et développement d'un montant brut de 8 506 519 € totalement amortis et/ou dépréciés.
- Des brevets et licences pour un montant de 25 631 € amortis à hauteur de 96.45 %
- Les immobilisations en cours des années antérieures (frais de développement) d'une valeur brute de 5 106 559 € restent dépréciées à 100% comme à fin 2022.

Sont comptabilisés en **immobilisations corporelles** :

- Des installations techniques, matériel et outillage dont la valeur nette est de 148 173 € contre 127 439 € sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 20 734 €. Cette augmentation est liée à la mise en place des nouvelles installations techniques nécessaires au laboratoire d'essais

- D'autres immobilisations corporelles (informatique, mobilier, agencements) dont la valeur nette est de 21 162 € contre 42 551 € sur l'exercice précédent, soit une diminution de 21 390 €.

Les **immobilisations financières en valeurs nettes** s'élèvent à 71 450 € contre 259 676 € sur l'exercice précédent. Les titres BOOSTHEAT France, BOOSTHEAT Allemagne et actions propres sont dépréciés en totalité

Les **stocks** restants après restructuration ont été inventoriés et restent provisionnés à 100% sur l'exercice dans une approche prudente.

Les **créances nettes** s'élèvent à **805 210 €** contre 1 166 924 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 361 715 €. Ces créances sont essentiellement constituées :

- de crédits d'impôts (CIR) pour une valeur de 348 113 €, de crédits de TVA pour une valeur de 78 806 € et de TVA en attente de déduction pour 177 475 € (déductibilité conditionnée à règlement des dettes fournisseurs correspondantes), du plafonnement CFE 2022 et 2023 pour 96 333 € et du remboursement de taxe sur les salaires à recevoir pour 78 254 €
- de créances clients nettes pour 23 243 €
- d'avances en compte courant consenties à nos deux filiales et provisionnées à 99 %.

Les **liquidités** s'élèvent à 190 916 € contre 445 441 € sur l'exercice précédent : voir mention en annexe des comptes annuels.

BILAN PASSIF

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	253 923	661 521	-407 597	-62
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 788 729	1 573 227	215 501	14
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	16 671 059		16 671 059	
Autres réserves				
Report à nouveau	2 495 679	-10 959 145	13 454 824	123
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-38 950 221	-10 394 907	-28 555 315	-275
SITUATION NETTE	-17 740 831	-19 119 304	1 378 473	7
Subventions d'investissement		38 279	-38 279	-100
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-17 740 831	-19 081 025	1 340 193	7
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs	14 142 630		14 142 630	
Avances conditionnées	110 045		110 045	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	14 252 675		14 252 675	
PROVISIONS				
Provisions pour risques	914 879	386 757	528 122	137
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	914 879	386 757	528 122	137
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles	1 280 000	8 000 000	-6 720 000	-84
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)		10 336 205	-10 336 205	-100
Emprunts et dettes financières diverses (3)	546 866	220 854	326 013	148
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900 286	899 212	1 074	
Dettes fiscales et sociales	988 416	1 161 801	-173 385	-15
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	161 083	163 591	-2 509	-2
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	3 876 651	20 781 662	-16 905 012	-81
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 303 373	2 087 395	-784 022	-38
(1) Dont à plus d'un an		8 000 000		
(1) Dont à moins d'un an	3 876 651	12 781 662		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

Les **capitaux propres** s'élèvent à - 17 740 831 € contre - 19 081 024 € pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 1 340 193 € dont - 38 950 221 € issus du résultat de l'exercice et + 40 290 414 € issus des réductions de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions motivée par des pertes

Les **autres fonds propres** s'élèvent à 14 252 675 €. Ils sont constitués de :

- ✓ 8 180 877 € d'obligations acquises par HBR Investment Group auprès des obligataires historiques, assorties, dans le cadre du jugement définitif du tribunal de commerce de Lyon du 23 mai 2023, arrétant le plan de sauvegarde de Boostheat SA, d'un engagement ferme de la part d'HBR à ne pas en exiger le remboursement en numéraire, étant précisé que ces créances ne pourront être que capitalisées
- ✓ 5 601 590 € d'emprunts auprès d'établissement de crédit qui seront rachetés par HBR Investment Group à hauteur de 10% de leur montant définitivement admis, conformément au plan de sauvegarde arrêté par le jugement du tribunal de commerce de Lyon du 23 mai 2023.

Ces créances ne seront pas remboursées en numéraire conformément à l'engagement pris par HBR Investment Group devant le Tribunal de Commerce de Lyon dans le cadre du plan de sauvegarde étant précisé que ces créances ne pourront être que capitalisées pendant l'exécution du plan.

- ✓ 360 163 € de créances assorties d'un engagement par HBR Investment Group auprès du Tribunal de Commerce de Lyon dans le cadre du plan de sauvegarde arrêté le 23 mai 2023 à les acquérir auprès de LIXXBAIL, étant précisé que ces créances ne pourront être que capitalisées.
- ✓ 110 045 € d'avances remboursables dans le cadre du contrat Ademe.

Les fonds propres de la Société sont donc renforcés, passant à -3 488 156 € contre -19 081 024 € en 2022

Les **provisions pour risques** de 914 878 € correspondent au calcul des pénalités relatives aux 512 ORA restant à convertir au 31/12/2023, dans le cadre de l'emprunt obligataire ITTO

Les **dettes financières** s'élèvent à 1 936 911 € contre 18 557 058 € sur l'exercice précédent. Elles sont constituées de :

- ✓ 1 280 000 € d'emprunt obligataire ITTO dont les conditions sont détaillées ci-après :

Le 07/02/2023 un avenant au contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles du 20/05/2021 a été signé entre Boostheat et Impact Tech Turnaround Opportunities qui s'est engagée, dans le cadre du plan de sauvegarde validé par le Tribunal de Commerce de Lyon le 23 mai 2023, à financer Boostheat à hauteur d'un montant nominal total maximum de dix million d'euros (EUR 10.00.000) pendant une période de vingt-quatre mois, en souscrivant à quatre mille (4.000) bons d'émission donnant chacun le droit à la souscription d'une obligation remboursable en actions (ORA) de deux mille cinq-cents euros (EUR 2.500) de valeur nominale

La conversion des ORA se fait par émission à l'Investisseur, dans les deux (2) Jours de Négociation suivant la Date de Remboursement Considérée, d'un nombre d'Actions égal à la Commission de Remboursement divisée par la valeur nominale des Actions.

Sur 2023, le montant souscrit a été de 4 220 000 € (1 688 ORA), le montant converti en actions a été de 2 940 000 € (1 176 ORA) ; il restait donc à convertir 512 ORA (1 280 000 €) au 31/12/2023. Voir en annexe : tableau des mouvements de l'endettement

- ✓ Les remboursements d'emprunt auprès d'établissements de crédit effectués sur le 2nd semestre 2023 s'élèvent à 4 734 615 € (remboursement à hauteur de 10% en numéraire et 90% par abandon de la banque selon termes du plan de sauvegarde). Les 5 601 590 € d'emprunts auprès d'établissements de crédit restant en compte sont rattachés aux autres fonds propres comme mentionné précédemment
- ✓ 546 866 € de dettes financières divers, dont 546 575 € de compte-courant HBR comprenant les intérêts dû au titre de l'exercice.

Les **dettes courantes** sont de 2 049 784 € (dont 562 160 € inclus au plan de sauvegarde avec un échelonnement de remboursement sur 10 ans) contre 2 224 604 € au 31/12/2022, soit une diminution de 178 285 €

Ces dettes sont essentiellement constituées :

- ✓ de dettes fournisseurs 900 286 € (dont 128 418 € inclus au plan de sauvegarde avec un échelonnement sur 10 ans) contre 899 212 € sur l'exercice précédent.
- ✓ de dettes sociales et fiscales 988 416 € (dont 433 743 € inclus au plan de sauvegarde avec un échelonnement sur 10 ans) contre 1 161 801 € sur l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le **total du bilan** de la société s'élève à **1 303 373 €** contre 2 087 395 € pour l'exercice précédent.

Reports déficitaires

Les déficits fiscaux reportables cumulés à fin 2023 s'élèvent à **23 740 096 €**

II.2. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge : 886 € au titre d'amortissements excédentaires, 508 € au titre des taxes sur les véhicules de société et 4064 € au titre des amendes et pénalités.

III. ÉVOLUTION DES AFFAIRES

III.1. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Sur l'année 2023, la transformation de l'entreprise en bureau d'étude s'est opérée progressivement. Les équipes sont installées dans de nouveaux bureaux et bénéficient d'un laboratoire adapté à leur nouvelle mission.

Les actifs industriels non nécessaires à la nouvelle activité sont quasiment tous vendus à date. Une partie des stocks non utilisables a également été vendue.

Les anciens locaux de l'atelier ont été vidés et restitués, mettant fin au bail et permettant la récupération des dépôts de garantie

Le 1er mars 2023, les actionnaires de BOOSTHEAT, réunis en AG, approuvent la nouvelle gouvernance.

En mars 2023, BOOSTHEAT présente sa solution logicielle innovante IoT Edge[1] visant à accélérer l'expérience de la transformation digitale industrielle. Issue du nouveau pôle « BOOSTHEAT Software Solutions & Services (BS3) », cette solution logicielle est désormais prête à être proposée aux fabricants, fournisseurs de composants (OEM), intégrateurs de solutions ou aux sociétés de maintenance, pour une première phase de tests avant son déploiement, dans un second temps, sur la base d'un modèle commercial défini ultérieurement.

Début mai 2023, un rapport du CTGN confirme le potentiel de BOOSTHEAT dans le cadre d'un développement de sa solution de compression thermique sur le territoire Américain.

Le 23 mai 2023, le Tribunal de Commerce de Lyon a arrêté « sur le siège » le projet de plan de sauvegarde, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public). Cette décision très favorable met fin à la procédure de sauvegarde de BOOSTHEAT et valide définitivement l'offre de reprise par HBR Investment Group ainsi que l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière de l'entreprise.

Cette restructuration financière, hors l'engagement d'HBR de financer ou faire financer la société à hauteur de la somme globale minimale de 10 M€, laquelle sera apportée dans un délai maximal de 2 ans à compter de janvier 2023, s'appuie également sur une restructuration des dettes et notamment des dettes envers les établissements bancaires qui seront rachetées par

HBR Investment Group à hauteur de 10% de leur montant définitivement admis. Ces créances ne seront pas remboursées pendant l'exécution du plan, autrement que par conversion en capital par HBR. Les autres créances (PGE et BPS) seront remboursées directement par la société à hauteur de 10% de leur montant définitivement admis.

Fin mai 2023, BOOSTHEAT a reçu une lettre d'intention de la part d'un acteur industriel de la valorisation de la biomasse pour un projet de partenariat de développement sur la nouvelle solution logicielle « edge IoT » issue de l'activité « BOOSTHEAT Software Solutions & Services (BS3) ».

Dans le même temps, BOOSTHEAT lance de Caliper, le premier démonstrateur de sa solution IoT Edge dédiée à l'optimisation de l'efficacité énergétique des produits.

En juillet, la société a amorcé la restitution des travaux de recherche avec la publication de son livre blanc sur la compression thermique.

Dans le même temps BOOSTHEAT a annoncé un partenariat avec Proxipel pour intégrer sa nouvelle plateforme logicielle pour des unités de production mobile de pellet, marquant une avancée majeure dans l'optimisation de l'efficacité énergétique. Les intentions de BOOSTHEAT pour son activité logiciel se sont également renforcées avec l'annonce du dépôt de sa marque produit ImpliciX.

En septembre, la société a publié des premiers résultats sur la production de froid à basse température avec son compresseur thermique adapté. Essais qui ont été conduits dans le nouveau laboratoire de BOOSTHEAT.

Ces dernières activités opérationnelles ont confirmé la bonne exécution du plan et de la nouvelle feuille de route de la société tout en réduisant ses coûts de structure.

Boostheat attendra jusqu'à Novembre 2023 pour annoncer l'introduction de sa technologie hybride, avec le développement de son premier prototype initié depuis le premier semestre. L'intérêt de ce prototype, dont la société entend prouver tout le potentiel au cours d'une campagne d'essais sur le premier trimestre 2024, s'est vu renforcé par l'approbation d'un nouveau brevet pour le compresseur hybride, affirmant la position de Boostheat sur le marché global.

III.2. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Cf chapitre précédent.

III.3. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société exerce ses activités dans un environnement évolutif comportant des risques dont certains échappent à son contrôle.

Au 31/12/2023 les risques de la société sont principalement centrés sur deux sujets :

- Le jugement du tribunal de commerce de Lyon arrêtant le plan de sauvegarde le 23 mai 2023 a acté « que HBR Investment Group s'engage à financer ou à faire financer BOOSTHEAT à hauteur de la somme globale minimale de 10 M€, laquelle sera apportée dans un délai maximal de 2 ans à compter de janvier 2023, afin de permettre la réorganisation et assurer la pérennité de l'exploitation ».
L'application du principe de continuité requiert la réalisation des prévisions de trésorerie sur les douze prochains mois détaillées ci-dessous, compte tenu :

- de la trésorerie disponible de la Société au 31 décembre 2023 qui s'élève à 0,2 M€ ;
- tirage de financement ITTO de 5,78 M€ à recevoir en 2024- émission d'obligations remboursables en actions nouvelles.

Cette ligne de financement en fonds propres, dans la limite de 10 M€ sur une période de 24 mois, s'opère via l'émission de bons donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en actions nouvelles de la Société (les « ORA »), intégralement réservée à Impact Tech Turnaround Opportunities LTD (ITTO) par novation du contrat IRIS.

- d'encaissements attendus d'ici juillet 2024 relatifs aux créances de CIR comptabilisées au titre de 2023 s'élevant à 0,35 M€
- de la signature de contrat de co-développement dont la recherche active se poursuit

Ce dernier point entraîne une incertitude significative sur la capacité de la société à poursuivre son activité. En conséquence, elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Les comptes annuels ont cependant été établis sur une base de continuité d'exploitation. »

- La capacité de l'entreprise à démontrer la pertinence de ses technologies (la compression thermique et sa plateforme logicielle Edge IOT) et la confirmation d'intérêt des industriels pour les solutions proposées par BOOSTHEAT d'ici fin du 1^{er} trimestre 2024 afin d'engager un plan de commercialisation.

IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la fin de l'exercice, Boostheat continue ses activités conformément au plan de restructuration. L'année précédente, centrée sur l'identification d'applications valorisant son innovation en compression thermique, conduit désormais la société vers l'expérimentation de prototypes. Ces tests visent à solidifier son approche et à établir des partenariats industriels pour le co-développement et la recherche de financement pour ouvrir la voie à des objectifs de commercialisation de ses futurs produits.

Janvier :

- Le 9 janvier 2024 BOOSTHEAT annonce la finalisation de l'assemblage d'un prototype à échelle réelle de son nouveau compresseur hybride, marquant une étape clé vers les premiers tests de performances en laboratoire. Cette innovation, combinant compresseur thermique et volumétrique, vise à optimiser l'utilisation des énergies primaires.
- Parallèlement à ses avancées sur l'activité de compression, BOOSTHEAT poursuit réalise des progrès importants sur son domaine logiciel. La société démontre l'intérêt de sa suite logicielle ImpliciX pour les futures machines de Proxipel, spécialisées dans la transformation de la biomasse. Cette avancée marque une étape significative dans le partenariat entre les deux entreprises et la maturité du produit impliciX, promettant une production plus efficace et éco-responsable.
- BOOSTHEAT effectue un quatorzième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 200 K€ le 31 janvier 2024.

Février :

- BOOSTHEAT annonce la réussite des premiers essais fonctionnels de son nouveau compresseur hybride, en ligne avec son calendrier ambitieux. La société envisage désormais le démarrage des essais de qualification en performance visant à démontrer l'intérêt de cette technologie brevetée pour l'industrie.
- Le 6 février, BOOSTHEAT reçoit une lettre d'intention d'un industriel de la méthanisation, intéressé par les performances de son compresseur hybride. Cette collaboration vise à améliorer la valorisation du biogaz via un prototype dédié aux applications de cogénération, démontrant l'intérêt commercial de la technologie de Boostheat dans le secteur énergétique
- Boostheat annonce être en finalisation de négociations pour le développement d'un compresseur à hydrogène innovant, marquant un pas significatif vers une collaboration stratégique. Ce compresseur, conçu pour améliorer l'efficacité et la performance des stations de ravitaillement en hydrogène, s'appuie sur le savoir-faire unique de Boostheat en compression.
- BOOSTHEAT effectue un quinzième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 200 K€ le 27 février 2024.

Mars :

- Le 7 mars 2024, BOOSTHEAT et ENERTIME annonce leur association pour développer un compresseur hydrogène innovant, visant à améliorer le stockage et la distribution d'hydrogène, en particulier pour les stations de ravitaillement. Cette collaboration combine l'expertise de Boostheat en compression thermique avec l'expérience d'ENERTIME. Ils envisagent à terme la possibilité de créer une coentreprise pour commercialiser ce compresseur, répondant à la demande croissante d'infrastructures hydrogène en Europe.
- Le 28 mars 2024, la société dévoile des premiers résultats de tests en performance de son compresseur hybride dépassant les attentes initiales. Ceci se traduit par une avancée notable pour répondre aux besoins de solutions efficaces pour la production de températures extrêmes (très haute température ou froid cryogénique).

Avril :

- Le 4 avril 2024, le contrat de rachat par HBR Investment Group de la dette de BOOSTHEAT envers BPI France a été signé.
- BOOSTHEAT effectue un seizième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 200 K€ le 12 avril 2024.

V. ÉVOLUTIONS PREVISIBLES DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Cf chapitres précédents.

VI. ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES D'AVENIR DES FILIALES

BOOSTHEAT France SA

Filiale à 100% de BOOSTHEAT SA, la filiale BOOSTHEAT France SA est inactive depuis janvier 2022.

BOOSTHEAT Deutschland GmbH

Filiale à 100% de BOOSTHEAT SA, la filiale BOOSTHEAT Deutschland GmbH ne compte aucun effectif et se dédie à la terminaison de l'implication de BOOSTHEAT dans le projet Sunhorizon.

A ce jour, il n'est pas décidé ni de faire évoluer l'activité de ces filiales ni de les fermer.

VII. COMMISSAIRE AUX COMPTES

VIII.1. Situation des mandats des commissaires aux comptes

Les mandats de :

- la société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, et
- la société AUDITEX, Commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelés par l'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2018 pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

VIII.2. Contrôle des Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et du Code de commerce.

VIII. OPERATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS - FRANCHISSEMENT DE SEUIL

IX.1. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants

La Société n'a été informée d'aucune opération réalisée sur ses titres au cours de l'exercice écoulé par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.

IX.2. Franchissement de seuil

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a reçu les déclarations de franchissement de seuils suivantes :

- Une déclaration en date du 13 janvier 2023 de la part de la société HBR Investment Group au titre d'un franchissement à la hausse des seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la Société ;

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions de la Société hors marché par le déclarant, dans le cadre du plan de sauvegarde de la Société.

- Une déclaration en date du 9 février 2023 de la part de la société HBR Investment Group au titre d'un franchissement à la baisse des seuils de 20% et de 15% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Une déclaration en date du 13 mars 2023 de la part de la société HBR Investment Group au titre d'un franchissement à la baisse du seuil de 10% du capital et des droits de vote de la Société ; et
- Une déclaration en date du 14 avril 2023 de la part de la société HBR Investment Group au titre d'un franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Ces franchissements de seuil ne résultent pas de cessions d'actions par le déclarant mais des émissions d'actions sur remboursement d'obligations remboursables en actions (ORA) au profit d'un investisseur autre que le déclarant.

IX. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la société ne détiennent, à la clôture de l'exercice, aucune action en nominatif pur.

Aucun titre de la Société ne fait l'objet d'une détention collective.

X. FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

La Société ne détient aucune filiale et aucune participation dans d'autres sociétés et ne contrôle aucune autre société, à l'exception de :

SAS BOOSTHEAT FRANCE	
Numéro d'identification	842 462 947 RCS Lyon
Capital social	2 624 946 euros
Adresse du siège social	41-47, boulevard Marcel Sembat – 69200 Vénissieux
Participation	100%

L'activité a été présentée au point VI supra.

BOOSTHEAT Deutschland GmbH	
Capital social	25 000 euros

Participation	100%
---------------	------

L'activité a été présentée au point VI supra.

XI. PARTICIPATIONS RECIPROQUES ENTRE SOCIETES

La Société n'est pas en situation de détention de participations réciproques.

XII. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec la société Gilbert Dupont le 8 novembre 2019, auquel a été porté au crédit du compte de liquidité la somme de 300 000 €, à savoir :

• <i>nombre d'actions achetées au cours de l'exercice</i>	<i>957 581 titres</i>
• <i>nombre d'actions vendues au cours de l'exercice</i>	<i>680 364 titres</i>
• <i>cours moyen (pondéré des volumes) des achats</i>	<i>0,0331 €</i>
• <i>cours moyen (pondéré des volumes) des ventes</i>	<i>0,0410 €</i>
• <i>nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2022</i>	<i>29 348 titres</i>
• <i>nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2023</i>	<i>306 titres</i>
• <i>valeur nominale des actions au 31 décembre 2023</i>	<i>0,003 €</i>
• <i>fraction du capital qu'elles représentent au 31 décembre 2023</i>	<i>0 %</i>

La Société et la société Gilbert Dupont ont mis fin au contrat de liquidité conclu entre elles au 30 avril 2023.

A cette date du 30 avril 2023 au soir, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 306 065 actions
- Solde en espèces : 12 735,91 €

Au 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 306 actions
- Solde en espèces : 0.01 €

* * *

*

Pour le conseil d'administration
M. Hugo BRUGIERE

ANNEXE 1
TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	253 923,06	661 520,55	2 438 596,75	2 214 812,25	2 209 317,25
b) Nombre d'actions émises	84 641 020	13 230 411	9 754 387	8 859 249	8 837 269
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	512		1 000		
II – RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	281 955	255 299	(303 353)	488 213	519 138
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	(40 147 796)	(8 246 611)	(7 095 714)	(10 289 634)	(15 110 605)
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	(40 147 796)	(8 246 611)	(7 927 544)	(10 289 634)	(15 110 605)
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	(38 950 221)	(10 394 907)	(11 679 556)	(23 080 799)	(16 782 621)
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	(0,47)	(3,88)	(0,73)	(1,16)	(1,71)
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	(0,46)	(4,89)	(1,20)	(2,61)	(1,90)
c) Dividende versé à chaque action					
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (fin d'année)	13	19	30	43	74
b) Montant de la masse salariale	1 210 628	2 142 714	2 155 512	3 406 429	4 641 311
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux				-	-

boostHEAT SA

40 BD HENRI SELLIER

92150 SURESNES

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE : 2521Z

SIRET : 53140427500079

SARL CATHERINE NATAT GIL
35 BIS AVENUE GASTON RIBOT

Tél :0466565226

E-mail :catherine.natat-gil@orange.fr

30100 ALES

Fax :0466566171

Comptes annuels

BILAN ACTIF

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	909		909	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus	148 173	127 439	20 734	16
Autres immobilisations corporelles	21 162	42 551	-21 390	-50
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	24 004	24 004		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	153	153		
Prêts				
Autres immobilisations financières	47 294	235 673	-188 379	-80
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	241 694	429 819	-188 126	-44
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	21 431		21 431	
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	23 243	62 367	-39 124	-63
Autres (3)	781 967	1 104 557	-322 590	-29
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	190 916	445 441	-254 525	-57
Charges constatées d'avance(3)	44 122	45 210	-1 088	-2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 061 679	1 657 575	-595 896	-36
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 303 373	2 087 395	-784 022	-38

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	253 923	661 521	-407 597	-62
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 788 729	1 573 227	215 501	14
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	16 671 059		16 671 059	
Autres réserves				
Report à nouveau	2 495 679	-10 959 145	13 454 824	123
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-38 950 221	-10 394 907	-28 555 315	-275
SITUATION NETTE	-17 740 831	-19 119 304	1 378 473	7
Subventions d'investissement		38 279	-38 279	-100
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-17 740 831	-19 081 025	1 340 193	7
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs	14 142 630		14 142 630	
Avances conditionnées	110 045		110 045	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	14 252 675		14 252 675	
PROVISIONS				
Provisions pour risques	914 879	386 757	528 122	137
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	914 879	386 757	528 122	137
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles	1 280 000	8 000 000	-6 720 000	-84
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)		10 336 205	-10 336 205	-100
Emprunts et dettes financières diverses (3)	546 866	220 854	326 013	148
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900 286	899 212	1 074	
Dettes fiscales et sociales	988 416	1 161 801	-173 385	-15
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	161 083	163 591	-2 509	-2
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	3 876 651	20 781 662	-16 905 012	-81
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 303 373	2 087 395	-784 022	-38

(1) Dont à plus d'un an

8 000 000

(1) Dont à moins d'un an

3 876 651

2 556 457

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises			-16 804	-7	16 804	100
Production vendue (biens et services)	281 955	100	272 103	107	9 852	4
Montant net du chiffre d'affaires	281 955	100	255 299	100	26 656	10
Production stockée	-224 555	-80	-903 678	-354	679 123	75
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 445 217	867	1 318 004	516	1 127 213	86
Autres produits	60		2 119	1	-2 059	-97
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 502 677	888	671 744	263	1 830 932	273
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			88 318	35	-88 318	-100
Variation de stocks	1 576 967	559	-46 313	-18	1 623 280	
Autres achats et charges externes	3 544 357		5 373 191		-1 828 833	-34
Impôts, taxes et versements assimilés	94 643	34	108 330	42	-13 687	-13
Salaires et traitements	1 210 628	429	2 142 714	839	-932 086	-44
Charges sociales	606 853	215	728 328	285	-121 475	-17
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	184 887	66	426 684	167	-241 797	-57
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.			2 573 236		-2 573 236	-100
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.			216 062	85	-216 062	-100
Dotations aux provisions			24 172	9	-24 172	-100
Autres charges	38 508	14	101 318	40	-62 810	-62
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 256 842		11 736 040		-4 479 197	-38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 754 166		-11 064 295		6 310 130	57
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

7 706
18 118

928
39 419

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	145 251	52	-962		146 213	
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	88		2		86	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts	2 405 695	853	331 160	130	2 074 535	626
Différences positives de change	348		5 042	2	-4 693	-93
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 551 382	905	335 241	131	2 216 141	661
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.	2 646 706	939	416 558	163	2 230 148	535
Intérêts et charges assimilées (4)	299 637	106	85 852	34	213 784	249
Différences négatives de change	43		3 872	2	-3 829	-99
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 946 386		506 283	198	2 440 103	482
RÉSULTAT FINANCIER	-395 004	-140	-171 042	-67	-223 962	-131
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-5 149 170		-11 235 337		6 086 167	54
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	4 763 546		91 769	36	4 671 776	
Sur opérations en capital	278 736	99	518 909	203	-240 173	-46
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges	114 637	41			114 637	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 156 918		610 678	239	4 546 241	744
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	37 822 362		30 070	12	37 792 291	
Sur opérations en capital	568 843	202	27 082	11	541 761	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	914 879	324	114 637	45	800 242	698
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 306 083		171 789	67	39 134 294	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-34 149 165		438 888	172	-34 588 053	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-348 113	-123	-401 542	-157	53 429	13
TOTAL DES PRODUITS	10 210 977		1 617 663	634	8 593 314	531
TOTAL DES CHARGES	49 161 198		12 012 570		37 148 628	309
Bénéfice ou Perte	-38 950 221		-10 394 907		-28 555 315	-275

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	281 955	100	255 299	100	26 656	10
Ventes de marchandises - Coût d'achat des march. vendues			-16 804	100	16 804	100
MARGE COMMERCIALE			-16 804	100	16 804	100
Production vendue (biens et services) *	281 955	491	272 103	-43	9 852	4
+ / - Production stockée *	-224 555	-391	-903 678	143	679 123	75
+ Production immobilisée *						
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	57 400	100	-631 575	100	688 975	109
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	57 400	100	-648 379	100	705 779	109
- Matières premières *	1 576 967		42 005	-7	1 534 962	
- Sous-traitance (directe) *	143 742	250	146 781	-23	-3 039	-2
MARGE DE PRODUCTION *	-1 663 309		-820 361	130	-842 948	-103
MARGE BRUTE TOTALE	-1 663 309	-590	-837 165	-328	-826 144	-99
- Autres achats	34 175	12	766 971	300	-732 795	-96
- Charges externes	3 366 440		4 459 439		-1 092 999	-25
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-5 063 924		-6 063 574		999 650	16
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	94 643	34	108 330	42	-13 687	-13
- Salaires et traitements	1 210 628	429	2 142 714	839	-932 086	-44
- Charges sociales	606 853	215	728 328	285	-121 475	-17
Total	-1 912 124	-678	-2 979 372		1 067 248	36
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-6 976 048		-9 042 946		2 066 898	23
Reprises sur dép., prov., amorts	2 423 715	860	1 291 894	506	1 131 821	88
+ Transferts de charges d'exploitation	21 502	8	26 110	10	-4 608	-18
+ Autres produits d'exploitation	60		2 119	1	-2 059	-97
- Dotations amort. et dépréciations	184 887	66	3 240 154		-3 055 268	-94
- Autres charges d'exploitation	38 508	14	101 318	40	-62 810	-62
Total	2 221 882	788	-2 021 349	-792	4 243 231	210
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 754 166		-11 064 295		6 310 130	57
Opérations en commun						
+ Produits financiers	2 551 382	905	335 241	131	2 216 141	661
- Charges financières	2 946 386		506 283	198	2 440 103	482
Total	-395 004	-140	-171 042	-67	-223 962	-131
RÉSULTAT COURANT	-5 149 170		-11 235 337		6 086 167	54
+ Produits exceptionnels (1)	5 156 918		610 678	239	4 546 241	744
- Charges exceptionnelles (2)	39 306 083		171 789	67	39 134 294	
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-348 113	-123	-401 542	-157	53 429	13
Total	-33 801 052		840 430	329	-34 641 482	
RÉSULTAT EXERCICE	-38 950 221		-10 394 907		-28 555 315	-275

(1) dont produits cessions éléments cédés

153 700

153 700

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

568 843

568 843

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

SOMMAIRE

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes annuels

Bilan Actif synthétique

2

Bilan Passif synthétique

3

Compte de résultat

4

Compte de résultat - suite

5

6

Annexe

Soldes intermédiaires de gestion

7

8

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS	O		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	O		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	O		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	O		
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS	O		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1 303 372.83 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -38 950 221.39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Faits caractéristiques de l'exercice

Sur l'année 2023, la transformation de l'entreprise en bureau d'étude s'est opérée progressivement. Les équipes sont installées dans de nouveaux bureaux et bénéficient d'un laboratoire adapté à leur nouvelle mission.

Les actifs industriels non nécessaires à la nouvelle activité sont tous vendus à date.

Janvier :

- BOOSTHEAT annonce un plan de restructuration pour concentrer l'entreprise sur ses deux principales innovations technologiques. Cette décision fait partie de son plan de relance, dont les besoins financiers sont pris en charge par une ligne de financement existante. La société annonce également qu'elle présentera un plan de sauvegarde au début de 2023 qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Lyon. Les deux principales innovations de BOOSTHEAT sont la compression thermique, protégée par sept brevets clés, et un logiciel embarqué pour contrôler la performance énergétique, déjà éprouvé lors de tests sur le terrain.
- BOOSTHEAT procède à un quatrième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 05 janvier 2023 et à un cinquième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 27 janvier 2023.

Février :

- BOOSTHEAT a reçu des marques d'intérêt de trois partenaires en France et en Amérique du Nord, soulignant le rôle potentiel de sa technologie de compression thermique dans la transition énergétique. L'association NAGHPC, représentant 33% des consommateurs résidentiels de gaz naturel aux États-Unis et au Canada, renouvelle son soutien à l'entreprise pour développer sa technologie unique sur le marché nord-américain.
- BOOSTHEAT a procédé à un sixième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 14 février 2023
- BOOSTHEAT a procédé à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 9.100.487 actions ordinaires à la suite du remboursement de 260 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 455.024,85 euros

Mars :

- Le 1er mars 2023, les actionnaires de BOOSTHEAT, réunis en AG, approuvent la nouvelle gouvernance.
- En mars 2023, BOOSTHEAT présente sa solution logicielle innovante IoT Edge[1] visant à accélérer l'expérience de la transformation digitale industrielle. Issue du nouveau pôle « BOOSTHEAT Software Solutions & Services (BS3) », cette solution logicielle est désormais prête à être proposée aux fabricants, fournisseurs de composants (OEM), intégrateurs de solutions ou aux sociétés de maintenance, pour une première phase de tests avant son déploiement, dans un second temps, sur la base d'un modèle commercial défini ultérieurement.
- BOOSTHEAT a procédé à un septième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 23 mars 2023.

- BOOSTHEAT a procédé à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 11.371.060 actions ordinaires à la suite du remboursement de 180 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 568.553 euros.

Avril :

- BOOSTHEAT a procédé à un huitième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 27 avril 2023.
- BOOSTHEAT a procédé à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 23.641.300 actions ordinaires à la suite du remboursement de 180 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 1.182.065 euros.

Mai :

- Début mai 2023, un rapport du CTGN confirme le potentiel de BOOSTHEAT dans le cadre d'un développement de sa solution de compression thermique sur le territoire Américain.
- Le 22 mai 2023, BOOSTHEAT annonce la mise en service de ses moyens de tests avancés pour évaluer ses compresseurs thermiques en laboratoire. Faisant partie de son plan de retournement, et suite à son déménagement, un nouveau laboratoire d'essai a été mis en place, assurant qualité et sécurité pour les futurs projets.
- Le 23 mai 2023, le Tribunal de Commerce de Lyon a arrêté « sur le siège » le projet de plan de sauvegarde, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public). Cette décision très favorable met fin à la procédure de sauvegarde de BOOSTHEAT et valide définitivement l'offre de reprise par HBR Investment Group ainsi que l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière de l'entreprise.

Extrait du jugement :

« Attendu que par jugement en date du 4 octobre 2022, le tribunal a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société BOOSTHEAT ;

Attendu que précédemment à l'ouverture de la procédure de sauvegarde, la société BOOSTHEAT a effectué des démarches aux fins de trouver des candidats investisseurs en vue d'un adossement par une entrée au capital de la société BOOSTHEAT ;

Attendu que dans ce cadre, au cours de la période d'observation, la société HBR Investment Group a déposé une offre et a pris le contrôle de la direction de la société le 5 décembre 2022 ;

Attendu que le projet de HBR consiste à porter et accompagner le retournement de la société en misant sur la technologie d'ores et déjà développée, les salariés clés en R&D, et un financement par un appel au marché ;

Attendu que, dans ces conditions, la société BOOSTHEAT a élaboré un projet de plan de sauvegarde se basant sur son nouveau plan d'affaires et reposant sur les abandons significatifs des créanciers bancaires et obligataires ;

Attendu que ce projet de plan paraît réalisable compte tenu des restructurations mises en place et notamment l'arrivée du nouvel actionnaire, la société HBR ;

Attendu que la société justifie de la trésorerie nécessaire au règlement des frais immédiatement exigible et de l'option courte ;

Attendu que l'ensemble des intervenants s'est exprimé en faveur du plan de sauvegarde présenté ;

Attendu que le projet de plan présenté répond aux objectifs fixés par les dispositions du livre VI du Code de Commerce ;

Attendu qu'en conséquence, le Tribunal arrête le plan de sauvegarde de la société BOOSTHEAT”

- Cette restructuration financière, hors l'engagement d'HBR de financer ou faire financer la société à hauteur de la somme globale minimale de 10 M€, laquelle sera apportée dans un délai maximal de 2 ans à compter de janvier 2023, s'appuie également sur une restructuration des dettes et notamment des dettes envers les établissements bancaires qui seront rachetées par HBR Investment Group à hauteur de 10% de leur montant définitivement admis. Ces créances ne seront pas remboursées pendant l'exécution du plan, autrement que par conversion en capital par HBR. Les autres créances (PGE et BPS) seront remboursées directement par la société à hauteur de

10% de leur montant définitivement admis.

- Fin mai 2023, BOOSTHEAT a reçu une lettre d'intention de la part d'un acteur industriel de la valorisation de la biomasse pour un projet de partenariat de développement sur la nouvelle solution logicielle « edge IoT » issue de l'activité « BOOSTHEAT Software Solutions & Services (BS3) ».
- Dans le même temps, BOOSTHEAT lance de Caliper, le premier démonstrateur de sa solution IoT Edge dédiée à l'optimisation de l'efficacité énergétique des produits.
- BOOSTHEAT procède à un neuvième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 31 mai 2023.
- BOOSTHEAT procède le 4 mai à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 208.333.320 actions ordinaires à la suite du remboursement de 180 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 10.416.666 euros, le 22 mai à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 221.052.600 actions ordinaires à la suite du remboursement de 60 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 11 052 630 euros et le 23 mai à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 248.245.040 actions ordinaires à la suite du remboursement de 48 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 248 245 euros

Juin :

- BOOSTHEAT effectue un dixième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 500 K€ le 21 juin 2023.
- BOOSTHEAT procède à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 236.841.000 actions ordinaires à la suite du remboursement de 40 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 841.236 euros.

Juillet :

- BOOSTHEAT opère un regroupement de 971.815.228 actions de 0.001 euro de valeur nominale chacune en 971.815 actions de 1 euro de valeur nominale chacune
- BOOSTHEAT s'associe à un cabinet de conseil mondial pour promouvoir sa stratégie de pénétration du marché industriel avec sa solution "Edge IoT". Cette collaboration a pour objectif d'élaborer une stratégie ciblée, tirant parti des études de marchés et des conseils stratégiques de ce cabinet pour maximiser ses chances de succès dans le secteur industriel
- Le 7 juillet 2023 la société publie son premier livre blanc sur la compression thermique, disponible sur son site internet. Ce document vise à expliquer les principes de base de la compression thermique et les avantages de l'innovation développée par Boostheat. Le livre blanc souligne le haut potentiel de cette technologie, notamment son intégration dans les pompes à chaleur gaz pour le chauffage domestique, et discute de son large éventail d'applications possibles, marquant son importance pour le futur de l'énergie dans un contexte environnemental évolutif.
- Le 10 Juillet, Boostheat et Proxipel s'associent pour améliorer les performances des machines industrielles via l'analyse de données embarquées, en intégrant la technologie "edge IoT" de Boostheat dans les unités de production de Proxipel. Cette collaboration vise à optimiser l'efficacité énergétique et la fiabilité des machines à pellet, marquant une étape significative dans l'utilisation de solutions logicielles avancées pour le traitement local des données, afin d'améliorer les processus industriels.

Septembre :

- BOOSTHEAT procède à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 4 155 716 actions ordinaires à la suite du remboursement de 104 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 4 155 716 euros.
- BOOSTHEAT annonce avoir réussi à produire du froid à basse température avec son compresseur thermique, une première pour l'entreprise. Cette avancée, validée par des tests conformes à la norme NF EN 12900, démontre la capacité du compresseur à générer de l'eau glacée entre -5°C et -20°C, avec des puissances frigorifiques atteignant 6,3 kW. Cette innovation ouvre de nouvelles perspectives d'utilisation de la technologie de Boostheat, notamment en réfrigération et dans la valorisation efficace des sources de chaleur pour la transition énergétique industrielle
- Lancement d'ImpliciX, une suite logicielle innovante pour soutenir la transition numérique industrielle. Conçue par son activité S3: Software Solutions & Services, ImpliciX vise à simplifier l'accès aux technologies avancées comme l'analyse de données et l'intelligence artificielle. Cette solution "Low Code" rend le contrôle et l'exploitation des données des machines accessibles, facilitant ainsi l'automatisation et l'amélioration des produits industriels vers plus d'efficacité et de durabilité.

Octobre :

- Le 10 octobre, les équipes R&D dévoilent leurs recherches récentes renforçant le potentiel industriel et commercial de la compression thermique, axé sur l'utilisation respectueuse de l'environnement du CO2 comme fluide frigorigène. Ces travaux, qui corrigent des erreurs dans des études antérieures externes, ouvrent de nouvelles perspectives pour des applications industrielles à très haute température, notamment dans la récupération et le redressement de chaleur jusqu'à 1 500°C. Cette innovation suggère un futur où la technologie de Boostheat pourrait transformer la chaleur perdue en chaleur à haute valeur ajoutée, alignée avec les directives européennes pour limiter l'impact environnemental
- BOOSTHEAT procède le 2 octobre à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 2.678.571 actions ordinaires à la suite du remboursement de 24 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 2.678.571 euros.
- BOOSTHEAT procède le 31 octobre à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 8 915 121 actions ordinaires à la suite du remboursement de 32 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 8 915 121 euros.
- Le 31 octobre, le conseil d'administration valide la réduction de la valeur nominale de l'action pour la ramener à 0.003 €, soit une réduction de capital de 16 671 059.33 €
- Le 31 octobre, BOOSTHEAT confirme l'exécution réussie de sa nouvelle feuille de route, marquée par une amélioration significative de ses résultats financiers et une réduction de ses coûts opérationnels. La société a réduit sa perte d'exploitation d'un tiers par rapport au semestre précédent et a réduit son effectif, tout en se concentrant sur deux offres principales : des solutions de compression thermique innovantes et la suite logicielle ImpliciX pour l'efficacité énergétique industrielle. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre d'un pivot stratégique majeur vers des solutions énergétiquement efficaces et respectueuses de l'environnement, renforçant ainsi le potentiel de croissance et de développement durable de l'entreprise

Novembre :

- BOOSTHEAT effectue un douzième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 100 K€ le 6 novembre 2023, puis un treizième le 30 novembre 2023.
- La société annonce une avancée majeure dans sa stratégie avec le développement d'une technologie de compression hybride, visant à optimiser l'utilisation des énergies pour ses clients industriels. Cette innovation, combinant énergies thermique et électrique, permet une production modulable de froid, chaleur ou électricité, offrant ainsi une flexibilité accrue face à la volatilité des prix et la disponibilité des énergies primaires.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Décembre :

- BOOSTHEAT procède à une augmentation de capital par émission d'un nombre total de 67 919 797 actions ordinaires à la suite du remboursement de 68 ORA pour un montant nominal d'augmentation de capital de 203 759.39 euros.
- BOOSTHEAT annonce l'approbation de son nouveau brevet mettant en avant sa toute dernière innovation, le compresseur hybride, marquant une avancée dans l'efficacité énergétique. Ce compresseur thermodynamique hybride, alliant énergies thermique et électrique, vise à optimiser les systèmes thermiques industriels. Ce brevet, délivré dans l'Union Européenne et les États-Unis, assure une protection internationale, affirmant ainsi la position de Boostheat sur le marché global.

Boostheat a misé sur l'élargissement de ses investissements en R&D pour 2023, considérant cela comme essentiel à son redressement. Pour son activité de compression, l'entreprise a concentré ses efforts sur l'innovation avec le croisement de la compression thermique et l'hybridation énergétique. Ces travaux de recherche qui ont mobilisé les équipes pendant le premier semestre 2023 ont abouti à l'élaboration d'un compresseur hybride, dont les bases avaient été posées sur un brevet en 2019 mais inutilisé jusqu'à présent. Cette direction stratégique a mené la société à proposer de nouvelles solutions disruptives aux industriels ouvrant la voie à de nouveaux partenariats potentiels, en particulier dans le secteur du biogaz.

Parallèlement, Boostheat a élargi son portefeuille logiciel avec le développement et la présentation de sa solution ImpliciX, visant à renforcer l'efficacité énergétique pour des acteurs de la production d'énergie. Cette solution pilote pouvant être déployée auprès d'industriels vise à jeter les bases d'une future solution commercialisable et nouer des partenariats industriels en 2024.

Continuité d'exploitation :

Le jugement du tribunal de commerce de Lyon arrêtant le plan de sauvegarde le 23 mai 2023 a acté « que HBR Investment Group s'engage à financer ou à faire financer BOOSTHEAT à hauteur de la somme globale minimale de 10 M€, laquelle sera apportée dans un délai maximal de 2 ans à compter de janvier 2023, afin de permettre la réorganisation et assurer la pérennité de l'exploitation »

L'application du principe de continuité requiert la réalisation des prévisions de trésorerie sur les douze prochains mois détaillées ci-dessous, compte tenu :

- de la trésorerie disponible de la Société au 31 décembre 2023 qui s'élève à 0,2 M€ ;
- tirage de financement ITTO de 5,78 M€ à recevoir en 2024- émission d'obligations remboursables en actions nouvelles.

Cette ligne de financement en fonds propres, dans la limite de 10 M€ sur une période de 24 mois, s'opère via l'émission de bons donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en actions nouvelles de la Société (les « ORA »), intégralement réservée à Impact Tech Turnaround Opportunities LTD (ITTO) par novation du contrat IRIS.

- d'encaissements attendus d'ici juillet 2024 relatifs aux créances de CIR comptabilisées au titre de 2023 s'élevant à 0,35 M€
- de la signature de contrat de co-développement dont la recherche active se poursuit

Ce dernier point entraîne une incertitude significative sur la capacité de la société à poursuivre son activité. En conséquence, elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Les comptes annuels ont cependant été établis sur une base de continuité d'exploitation. »

Crédit d'Impôt Recherche (CIR) :

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt. Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Le statut de PME au sens communautaire de la Société lui permet d'obtenir le remboursement immédiat du montant du crédit d'impôt

Recherche (la Société pourra demander le remboursement en même temps que le dépôt de sa liasse fiscale de l'exercice concerné et obtenir un remboursement sous un délai variable de 1 à 6 mois).

Au titre de l'année civile 2023, un produit de crédit d'impôt d'un montant de 348 113 € a été constaté.

Déficit reportable :

Le déficit reportable au 31 décembre 2023 s'élève à 23 740 096 €. Les déficits restants à reporter au 31 décembre 2018 n'ont pas été repris puisqu'ils ne sont plus couverts par l'agrément. Les déficits restants à reporter au 31 décembre 2020 n'ont également pas été repris du fait du changement d'activité au cours de l'exercice 2021.

Evènement importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice :

Depuis la fin de l'exercice, Boostheat continue ses activités conformément au plan de restructuration. L'année précédente, centrée sur l'identification d'applications valorisant son innovation en compression thermique, conduit désormais la société vers l'expérimentation de prototypes. Ces tests visent à solidifier son approche et à établir des partenariats industriels pour le co-développement et la recherche de financement pour ouvrir la voie à des objectifs de commercialisation de ses futurs produits.

Janvier :

- Le 9 janvier 2024 BOOSTHEAT annonce la finalisation de l'assemblage d'un prototype à échelle réelle de son nouveau compresseur hybride, marquant une étape clé vers les premiers tests de performances en laboratoire. Cette innovation, combinant compresseur thermique et volumétrique, vise à optimiser l'utilisation des énergies primaires.
- Parallèlement à ses avancées sur l'activité de compression, BOOSTHEAT poursuit réalise des progrès importants sur son domaine logiciel. La société démontre l'intérêt de sa suite logicielle ImpliciX pour les futures machines de Proxipel, spécialisées dans la transformation de la biomasse. Cette avancée marque une étape significative dans le partenariat entre les deux entreprises et la maturité du produit impliciX, promettant une production plus efficace et éco-responsable.
- BOOSTHEAT effectue un quatorzième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 200 K€ le 31 janvier 2024.

Février :

- BOOSTHEAT annonce la réussite des premiers essais fonctionnels de son nouveau compresseur hybride, en ligne avec son calendrier ambitieux. La société envisage désormais le démarrage des essais de qualification en performance visant à démontrer l'intérêt de cette technologie brevetée pour l'industrie.
- Le 6 février, BOOSTHEAT reçoit une lettre d'intention d'un industriel de la méthanisation, intéressé par les performances de son compresseur hybride. Cette collaboration vise à améliorer la valorisation du biogaz via un prototype dédié aux applications de cogénération, démontrant l'intérêt commercial de la technologie de Boostheat dans le secteur énergétique
- Boostheat annonce être en finalisation de négociations pour le développement d'un compresseur à hydrogène innovant, marquant un pas significatif vers une collaboration stratégique. Ce compresseur, conçu pour améliorer l'efficacité et la performance des stations de ravitaillement en hydrogène, s'appuie sur le savoir-faire unique de Boostheat en compression.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

- BOOSTHEAT effectue un quinzième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 200 K€ le 27 février 2024.

Mars :

- Le 7 mars 2024, BOOSTHEAT et ENERTIME annonce leur association pour développer un compresseur hydrogène innovant, visant à améliorer le stockage et la distribution d'hydrogène, en particulier pour les stations de ravitaillement. Cette collaboration combine l'expertise de Boostheat en compression thermique avec l'expérience d'ENERTIME. Ils envisagent à termes la possibilité de créer une coentreprise pour commercialiser ce compresseur, répondant à la demande croissante d'infrastructures hydrogène en Europe.
- Le 28 mars 2024, la société dévoile des premiers résultats de tests en performance de son compresseur hybride dépassant les attentes initiales. Ceci se traduit par une avancée notable pour répondre aux besoins de solutions efficaces pour la production de températures extrêmes (très haute température ou froid cryogénique).

Avril :

- Le 4 avril 2024, le contrat de rachat par HBR Investment Group de la dette de BOOSTHEAT envers BPI France a été signé.
- BOOSTHEAT effectue un seizième tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 200 K€ le 12 avril 2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2017-01 du 5 mai 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des Actifs, l'entité a choisie la méthode prospective

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations

envisagées.

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés en charges.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement font l'objet d'une activation via une production immobilisée. La société a opté pour cette méthode sur la base des critères d'activation suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'activation du projet de développement
- L'intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service
- La capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle
- La démonstration de la probabilité d'avantages économiques futures attachées à l'actif
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres avant d'achever le projet
- L'évaluation fiable des dépenses de développement.

Ces dépenses sont amorties linéairement sur 3 ou 5 ans compte tenu de la nature des éléments activés. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrit au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant une dépréciation est comptabilisée. Il est rappelé que conformément aux règles françaises en la matière, l'existence à l'actif du bilan des coûts de développement non encore amortis supérieurs au montant des réserves libres fait obstacle à la distribution de dividendes.

Brevets

Les coûts relatifs au dépôts de brevet en cours de validité engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers sont intégrés à la production immobilisée en fin d'exercice.

Immobilisations corporelles

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans

Les immobilisations corporelles non nécessaires à l'exploitation ont été cédées ou dépréciées dans le cadre de la restructuration de la Société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées par des dépôts de garanties et des cautions. Ces immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisitions.

Les titres de participation figurent au bilan pour les valeurs d'apport ou à leur coût d'acquisition. Si la valeur d'usage, appréciée en fonction des performances des sociétés concernées, est inférieure à leur valeur brute, la provision correspondante est constituée.

Stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est inclus de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subvention d'investissement

La société bénéficie de subventions pour l'aider à financer certains projets de R&D. Ces subventions sont reconnues en résultat exceptionnel (en tenant compte des conditions suspensives et/ou résolutoires) au même rythme que les dépenses engagées. Lorsque lesdites dépenses sont immobilisées en coût de développement, alors la quote part de subvention finançant ces dépenses est reprise en résultat au même rythme que les dotations aux amortissements nettes de dépréciations.

Commission de remboursement

Le 07/02/2023 un avenant au contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles du 20/05/2021 a été signé entre Boostheat et Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO) qui s'est engagée à financer Boostheat à hauteur d'un montant nominal total maximum de dix million d'euros (EUR 10.00.000) pendant une période de vingt-quatre mois, en souscrivant à quatre mille (4.000) bons d'émission donnant chacun le droit à la souscription d'une obligation remboursable en actions (ORA) de deux mille cinq-cents euros (EUR 2.500) de valeur nominale.

La conversion des ORA peut être demandée à tout moment par le porteur et s'effectue obligatoirement à l'échéance par la remise d'un nombre variable d'actions représentatif de la valeur nominale des ORA. Le nombre d'action émis correspond au nominal des ORAS divisé par la juste valeur des actions.

En cas de défaut, le porteur peut demander le remboursement de tout ou partie des obligations qu'il détient en trésorerie.

Dans la mesure où le prix d'émission des nouvelles actions doit être au moins égal à leur valeur nominale, le nombre variable d'actions remis pour une tranche est plafonné au nombre d'action correspondant à la valeur nominale de la tranche divisée par la valeur nominale d'une action.

Un mécanisme d'indemnisation contractuel est prévu pour ITTO lorsque la juste valeur des actions est inférieure à leur nominal. Ce dernier reçoit alors un paiement complémentaire soit en espèces, soit en action, soit une remise par déduction du Prix de Souscription des ORA devant être payé par l'Investisseur à l'Emetteur lors du tirage de chaque Tranche. Le choix des modalités de paiement complémentaire est à la main de Boostheat ;

En cas de paiement par émission d'Actions, la Commission de Remboursement correspondra au montant d'action restant à émettre pour atteindre en Juste valeur des actions le nominal des ORA à rembourser.

A la clôture, le montant de l'indemnisation (commissions de remboursement/pénalités de conversion) à rémunéré en actions, s'élève à 37,4 M€ enregistré dans les comptes sociaux en charges exceptionnelles (contrepartie capital). Une dotation exceptionnelle de 915K€ a également été comptabilisée au 31.12.23 au titre des commissions de remboursement relatives aux 512 ORA restantes à convertir en date de clôture.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

ETATS DES IMMOBILISATIONS

BOOSTHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Désignation	VALEUR NETTE	Taux d'amortissement
Frais de constitution	0	5
Frais de premier établissement		
- Frais de prospection		
- Frais de publicité		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
TOTAL DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il n'a pas été constaté au 31.12.2023 de production immobilisée les critères d'activation n'étant pas respectés.

Au 31 décembre 2023 les immobilisations incorporelles sont dépréciées à hauteur de 9,4 M€ et présentent une valeur nette comptable de 909 €

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'étbs, de recherche & de dével.	TOTAL I	8 513 220		
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II	301 881		2 420
	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL III	5 139 759		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
		Installations techniques, matériel & outillage indust.	2 052 155		139 360
		Instal. génée., agencts & aménagts divers	195 669		3 955
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	2 391		
Matériel de bureau & info., mobilier		264 747		7 920	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	2 514 963		151 235
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		74 004		2 599 946
	Autres titres immobilisés		153		
	Prêts et autres immobilisations financières		476 177		56 267
		TOTAL IV	550 333		2 656 213
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	17 020 156		2 809 868

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'étbs, de recherche & de dével.	TOTAL I			8 513 220	
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		278 671	25 630	
	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL III		33 200	5 106 559	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
		Inst.tech., mat. outillage indust.		1 845 147	346 368	
		Instal. génée., agencts, aménagts d.		185 205	14 419	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		1 216	1 175	
Mat.bureau, info., mob.			166 035	106 632		
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III		2 197 603	468 595	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence	Autres participations			2 673 950	
	Autres titres immobilisés				153	
	Prêts & autres immob. financières			197 885	334 559	
			TOTAL IV		197 885	3 008 661
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		2 707 359	17 122 665	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		4 247 538			4 247 538
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		268 181	14 536	257 995	24 722
TOTAL		4 515 719	14 536	257 995	4 272 260
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 428 851	136 043	1 366 698	198 196
Autres immos corporelles					
Inst. générales agencem. amén. div.		145 059	17 197	155 074	7 182
Matériel de transport		1 704	266	905	1 065
Mat. bureau et informatique, mob.		234 466	18 540	160 187	92 819
Emballages récupérables divers					
TOTAL		1 810 080	172 046	1 682 864	299 262
TOTAL GENERAL		6 325 799	186 582	1 940 859	4 571 522

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	9 439 142		66 901	9 372 241
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels	495 865		495 865	
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.	37 625		37 625	
Matériel de transport	293		293	
Mat. bureau et informatique, mob.	1 109		1 109	
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence	50 000			
Titres de participations	240 504	2 599 946		2 649 946
Autres		46 760		287 264
TOTAL	10 264 538	2 646 706	601 793	12 309 451
Stocks	2 259 019		1 801 522	457 497
Créances	1 959			1 959
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	12 525 516	2 646 706	2 403 315	12 768 907

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Néant

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques correspondent au calcul des pénalités de conversion relatives aux 512 ORA restant à convertir au 31/12/2023, dans le cadre de l'emprunt obligataire ITTO

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissements					
	Provisions pour hausse des prix					
	Amortissements dérogatoires					
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>					
	Pour prêts d'installation					
	Autres provisions réglementées					
TOTAL I						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	366 357		366 357		
	Prov. pour garanties données aux clients					
	Prov. pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Prov. pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour impôts					
	Prov. pour renouvellement des immobilisations					
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	20 400	914 879	20 400	914 879		
TOTAL II		386 757	914 879	386 757	914 879	
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles	9 439 142		66 901	9 372 241
		- corporelles	534 892		534 892	
		- Titres mis en équivalence				
		- titres de participation	50 000	2 599 946		2 649 946
		- autres immobs financières	240 504	46 760		287 264
	Sur stocks et en cours	2 259 019		1 801 522	457 497	
	Sur comptes clients	1 959			1 959	
	Autres provisions pour dépréciation	3 721 218		2 405 695	1 315 523	
TOTAL III		16 246 734	2 646 706	4 809 010	14 084 430	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		16 633 491	3 561 585	5 195 767	14 999 309	
Dont provisions pour pertes à terminaison						
Dont dotations & reprises	- d'exploitation			2 403 315		
	- financières		2 646 709	2 405 695		
	- exceptionnelles		914 879	114 637		
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée						

LOCATIONS

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LOCATIONS

Loyer BOOSTHEAT	
Loyer USIN LYON PARILLY BAT 101	40 822.80
Loyer USIN LYON PARILLY BAT 105	55 193.00
Charges locatives	26 064.42
Total location et charges	122 080.22

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	334 558		334 558
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	25 202	25 202	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-1 760	-1 760	
	Impôts sur les bénéfices	348 113	348 113	
	Etat & autres	256 281	256 281	
	coll. publiques	174 587	174 587	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 315 524	1 315 524	
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	4 745	4 745		
Charges constatées d'avance	44 122	44 122		
TOTAUX		2 501 373	2 166 814	334 558
Renvois (1) (2)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	44 122
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	44 122

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	175 868
Disponibilités	
TOTAL	175 868

CAPITAUX PROPRES

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	13 230 411	0.05
Titres émis pendant l'exercice	9 100 497	0.05
	11 371 060	0.05
	23 641 300	0.05
	208 333 320	0.05
	221 052 600	0.05
	248 245 040	0.001
	236 841 000	0.001
	4 155 716	1
	2 678 571	1
	8 915 121	1
	67 919 797	0.003
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	84 641 020	0.03

CAPITAUX PROPRES

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	-10 394 907
Prélèvements sur les réserves	
Total des prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	-10 394 907
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	-10 394 907
TOTAL DES AFFECTATIONS	-10 394 907

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Des opérations d'augmentation et de réduction de capital ont eu lieu au cours de l'exercice générant une diminution totale du capital de 407 597 euros assorti d'une prime d'émission totale d'un montant total de 215 501.47 euros.

- Augmentation de capital du 09/02/2023 de 455 024.85 euros assortie d'une prime d'émission de 194 975.15 euros
- Augmentation de capital du 03/03/2023 de 568 553 euros.
- Augmentation de capital du 07/04/2023 de 1 182 065 euros.
- Augmentation de capital du 04/05/2023 de 10 416 666 euros.
- Réduction de capital du 22/05/2023 de 23 849 730.21 euros
- Augmentation de capital du 22/05/2023 de 11 052 630 euros.
- Augmentation de capital du 25/05/2023 de 248 245.04 euros.
- Augmentation de capital du 12/06/2023 de 236 841 euros.
- Augmentation de capital du 11/09/2023 de 4 155 716 euros.
- Augmentation de capital du 02/10/2023 de 2 678 571 euros.
- Augmentation de capital du 31/12/2023 de 8 915 121 euros.
- Augmentation de capital du 31/12/2023 de 203 759.39 euros assortie d'une prime d'émission de 20 526.32 euros.

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	661 521	40 113 192	40 520 790	253 923
Primes liées au capital social	1 573 227	215 501		1 788 729
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles		16 671 059		16 671 059
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	-10 959 145	23 849 730	10 394 907	2 495 678
Résultat de l'exercice	-10 394 907	- 38 950 221	-10 394 907	-38 950 221
Subventions d'investissement	38 279	86 757	125 036	
Provisions réglementées				
TOTAL	-19 081 025	41 986 018	40 645 826	-17 740 833

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice (31/12/2022) avant affectations	-19 081 025
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	-10 394 907
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice (01/01/2023)	-19 081 025
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	-19 081 025
Variations en cours d'exercice	-1 340 192
Variation du capital	-407 598
Variation des primes, réserves, report à nouveau	40 736 290
Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions règlementées et subventions d'équipement	- 38 279
Autres variations	-38 950 221
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO	-17 740 833
VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	-1 340 192
Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPÉRATIONS DE STRUCTURE	-1 340 192

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

AUTRES FONDS PROPRES

8 180 877 € d'obligations acquises par HBR Investment Group auprès des obligataires historiques, assorties, dans le cadre du jugement définitif du tribunal de commerce de Lyon du 23 mai 2023, arrêtant le plan de sauvegarde de Boostheat SA, d'un engagement ferme de la part d'HBR à ne pas en exiger le remboursement en numéraire, étant précisé que ces créances ne pourront être que capitalisées.

5 601 590 € d'emprunts auprès d'établissement de crédit qui seront rachetés par HBR Investment Group à hauteur de 10% de leur montant définitivement admis, conformément au plan de sauvegarde arrêté par le jugement du tribunal de commerce de Lyon du 23 mai 2023. Ces créances ne seront pas remboursées en numéraire conformément à l'engagement pris par HBR Investment Group devant le Tribunal de Commerce de Lyon dans le cadre du plan de sauvegarde étant précisé que ces créances ne pourront être que capitalisées pendant l'exécution du plan.

360 163 € de créances assorties d'un engagement par HBR Investment Group auprès du Tribunal de Commerce de Lyon dans le cadre du plan de sauvegarde arrêté le 23 mai 2023 à les acquérir auprès de LIXXBAIL, étant précisé que ces créances ne pourront être que capitalisées.

110 045 € d'avances remboursables dans le cadre du contrat Ademe

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	1 280 000		1 280 000	
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	900 286	900 286		
Personnel & comptes rattachés	284 979	284 979		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	607 414			
43100000 U.R.S.S.A.F R-A	34 084			
43200000 ORGANISME SOCIAUX SAUV	401 403			
43700000 AUTRES ORGANISMES SOCIA	32 340			
43710000 MORNAY RETRAITE VENISSI	10 944			
43721000 MORNAY PREVOYANCE VENI	1 965			
43740000 MUTUELLE ADREA	1 139			
43860000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER	125 539	607 414		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	1 000			
44571000 TVA / VENTES 20 %	1 000			
44571200 TVA COLLECTEE 2			1 000	
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, taxes & assimilés	95 022	95 022		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Groupe & associés (2)	546 866	546 866		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	161 083	161 083		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	3 876 651	2 596 651	1 280 000	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

Les conditions de l'emprunt obligataires convertible ITTO de 1 280 000 € à la clôture sont les suivantes :

Le 07/02/2023 un avenant au contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles du 20/05/2021 a été signé entre Boostheat et Impact Tech Turnaround Opportunities qui s'est engagée dans le cadre du plan de sauvegarde validé par le Tribunal de Commerce de Lyon le 23 mai 2023 à financer Boostheat à hauteur d'un montant nominal total maximum de dix million d'euros (EUR 10.00.000) pendant une période de vingt-quatre mois, en souscrivant à quatre mille (4.000) bons d'émission donnant chacun le droit à la souscription d'une obligation remboursable en actions (ORA) de deux mille cinq-cents euros (EUR 2.500) de valeur nominale

La conversion des ORA se fait par émission à l'Investisseur, dans les deux (2) Jours de Négociation suivant la Date de Remboursement Considérée, d'un nombre d'Actions égal à la Commission de Remboursement divisée par la valeur nominale des Actions.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Il est par ailleurs précisé que le Prix de Remboursement des ORA sera conforme au prix minimum fixé par la délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2021 dans sa 31ème résolution, à savoir ne pourra en aucun cas être inférieur à la moyenne des VWAP pendant la période de trois (3) Jours de Négociation précédant immédiatement la Date de Remboursement des ORA diminuée d'une décote maximale de 5%. Il ne sera en tout état de cause pas inférieur à la valeur nominale des Actions.

Sur 2023, le montant souscrit a été de 4 220 000 € (1 688 ORA), le montant converti en actions a été de 2 940 000 € (1 176 ORA) ; il restait donc à convertir 512 ORA (1 280 000 €) au 31/12/2023.

Les dettes fournisseurs comprennent 128 418 € de dettes fournisseurs incluses au plan de sauvegarde avec un échelonnement sur 10 ans et 360 163 de créances assorties d'un engagement par HBR Investment Group à les acquérir auprès de LIXXBAIL, étant précisé que ces créances ne pourront être capitalisées.

Les dettes sociales et fiscales incluent 433 743 € inclus au plan de sauvegarde avec un échelonnement sur 10 ans.

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Aucun produit constaté d'avance sur 2023.

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	353 089
Dettes fiscales et sociales	478 997
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	157 494
TOTAL DES CHARGES À PAYER	989 580

STOCKS

boostHEAT SA

Au 31 décembre 2023 les stocks se décomposaient comme suit :

- Stock de matières premières : 457 k€ . Dépréciation du stock de matières premières pour 457 €

ENGAGEMENTS

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ENGAGEMENTS RECUS						
	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus	5 780 000					
TOTAL	5 780 000					

Le jugement du tribunal de commerce de Lyon arrêtant le plan de sauvegarde le 23 mai 2023 a acté « que HBR Investment Group s'engage à financer BOOSTHEAT à hauteur de la somme globale minimale de 10M€, laquelle sera apportée dans un délai maximal de 2 ans à compter de janvier 2023, afin de permettre la réorganisation et assurer la pérennité de l'exploitation. » A date, le financement restant à recevoir s'élève à 5,78M d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS

L'engagement de retraite qui n'a pas été comptabilisé dans les comptes sociaux au 31/12/2023 s'élève à 10 000 €.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode des unités de crédits projetés définie par la norme comptable IAS19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.
Le taux d'actualisation retenu est de 3.17%.

Les tables de rotation retenues sont les suivantes :

Cadre : Profil 1%
Ouvriers : 1%
ETAM : Profil 1%

Les tables de revalorisation retenues sont les suivantes :

Cadre : 1.80% constant
Ouvriers : 1.80% constant
ETAM : 1.80% constant

Les taux de charges sociales retenus sont de 35% pour les cadres, 35% pour les ouvriers et de 35% pour les ETAM.

Le turn-over est faible pour les cadres et faible pour les ETAM.

La table de mortalité retenue est la table réglementaire TG 05 pour les cadres, pour les ouvriers et pour les ETAM.

Les départs sont considérés à 100% comme volontaires.

L'âge de départ à la retraite retenu est de 65 ans pour les cadres pour un départ à taux plein, de 65 ans pour les ouvriers pour un départ à taux plein et de 65 ans pour les ETAM pour un départ à taux plein.

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	0					0
Contrats de locations financement	59 447					59 447
TOTAL (1)	59 447					59 447
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						

Crédit-bail	Valeur bien	Début contrat	Durée Amort. (année)	Date fin d'amortissement	Au 31/12/2022 Kal Restant du	Remb. Emprunts/exercice	Au 31/12/2023 Kal Restant du	de 1 à 5 ans		
								à 1 an	ans au plus	plus de 5 ans
LIGNE DE MONTAGE FSA	996 893.00	30/11/2018	5	30/11/2023	170 877.56	37 050.64	-	-	-	-
APPAREIL DE MESURE MITUTOY	37 000.00	01/04/2018	5	01/04/2023	2 163.71	2 163.71	-	-	-	-
MACHINE A LAVER INDUSTRIELLE	162 000.00	01/03/2018	5	01/03/2023	6 666.05	6 666.05	-	-	-	-
Sous Total	1 195 893.00				179 707.32	45 880.40	-	-	-	-

Conformément à l'ordonnance du juge commissaire du 12 septembre 2023, le contrat de crédit-bail avec l'organisme Lixxbail a été résilié. Le contrat s'est poursuivi dans le cadre de la période d'observation jusqu'au 31 mars 2023. A compter de cette date Boostheat qui n'utilisait plus le matériel qui en était l'objet, a cessé de payer les échéances contractuelles à Lixxbail.

type de contrat	type de biens	valeur du bien (> 5000 USD)	date de début	date de fin selon le contrat	durée résiduelle supérieure à 12 mois au 31/12/23 ?	montant loyer annuel	montant engagement	CHARGE 2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-juin-18	1-juin-23	non	7 082	-	1 706	0				-
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-sept.-18	1-sept.-23	non	6 860	-	3 850	0				-
LLD	MOBILIER	oui	1-mars-19	1-mars-24	non	4 829	805	4 829	805				805
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-sept.-19	31-août-23	non	2 257	-	976	0				-
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-juin-19	31-mai-24	non	3 219	1 341	3 219	1341				1 341
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-sept.-19	31-août-24	non	2 541	1 694	2 541	1694				1 694
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-déc.-19	30-nov.-24	non	13 245	12 142	13 245	12142				12 142
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-janv.-19	31-mai-25	oui	23 489	33 276	23 489	23489	9787			33 276
location longue durée	mobilier	oui	1-juil.-17	1-juil.-22	non	2 272	-	1 704					-
location longue durée	mobilier	oui	1-juin-18	30-sept.-23	non	1 392	-	1 392	0				-
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-janv.-21	31-déc.-24	non	6 791	-	6 791	0	0			-
crédit bail adossé	mobilier	oui	1-janv.-21	31-déc.-24	non	3 858	-	3 858	0	0	0		-
crédit bail adossé	mobilier	oui	30-avr.-18	31-mars-27	oui	3 135	10 189	3 135	3135	3135	3135	784	10 189
contrat de location	chariot elevateur	oui	2-janv.-18	31-déc.-23	non	5 468	-	5 468					-
leasing	vehicule	oui	15-nov.-18	31-déc.-23	non	5 111	-	5 111					-
	VEHICULE	oui	15-août-20	15-août-23	non	11 302	-	11 302	-	-			-
	VEHICULE	oui	15-août-20	15-août-23	non	6 846	-	6 846	-				-
							59 447	99 461	42 606	12 922	3 135	784	59 447

HONORAIRES FIGURANT AUX COMPTES DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE AU TITRE DU CONTROL LEGAL DES COMPTES

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young Audit	25 125 €
---------------------	----------

HONORAIRES FIGURANT AUX COMPTES DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE AU TITRE DES AUTRES SERVICES (SACC)

Ernst & Young Audit	24 873.75 €
---------------------	-------------

LES EFFECTIFS

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	13	19
Ingénieurs et cadres	12	16
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1	3
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

FILIALES ET PARTICIPATIONS

boostHEAT SA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenue	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances	Montant des cautions et avals	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultats du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
				Brute	nette						
Renseignements concernant les filiales et les participations											
<u>Filiales</u>											
BoostHEAT France	25 000	-	100.00%	25 000	0	-	-	0	- 108 518.39	-	
BoostHEAT Deutschland GmbH	25 000	-	100.00%	25 000	0	-	-	0	- 166 791.87	-	

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

boostHEAT SA

Les produits financiers s'élèvent à 2 225 K€ au 31.12.2023 et se composent principalement des intérêts de comptes courants d'associés pour 146 K€ et de la reprise de la dépréciation des comptes courants pour 2 080 K€.

Les charges financières s'élèvent à 2 621 K€ au 31.12.2023 et se composent principalement des intérêts des emprunts pour 300 K€ et des dépréciations des immobilisations financières pour 2 321 K€.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

boostHEAT SA

Les charges exceptionnelles de 2023 correspondent pour leur majeure partie aux pénalités de conversion des ORA constatées lorsque le ratio de conversion est inférieur au nominal de l'action soit 38 303 K € incluant la dotation exceptionnelle de 915 K euros au titre des pénalités de conversion sur les 512 ORA non converties au 31.12.2023.

Les autres charges exceptionnelles, soit 1 003 K€ résultant principalement de cessions d'immobilisations pour 563K €, perte sur déclaration de créances pour 263K € ajustements et dédommagements dans la cadre de la restructuration.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

boostHEAT SA

Tableau des flux de trésorerie

Etat exprimé en euros 31/12/2023

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Résultat de l'exercice	-	38 950 221
+ Amortissements et provisions		3 746 472
- Reprise d'amortissements et provisions		4 944 047
- Subventions d'investissements virées au résultat		125 036
+ VNC des imos cédées		568 843
- Ventes des immobilisations		153 700
Pénalités ORA		37 804 344
Annulation dette plan sauvegarde	-	4 503 631
Produit de participation	-	145 251

= Capacité d'autofinancement - 6 702 227

VARIATION BFR 2 074 173

- Variation des stocks		1 801 521
- Variation des créances clients		39 124
+ Variation des dettes fournisseurs		200 761
- Variation des autres créances		208 175
+ Variation des autres dettes	-	175 408

Flux net de trésorerie lié à l'exploitation - 4 628 054

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT

- Acquisitions d'immobilisations		154 000
- Immobilisation de frais de R&D		
- Acquisition d'immobilisations corporelles		
+ cession d'immobilisations		153 000
+/- Variation des immobilisations financières		3 738
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements		

Flux net de trésorerie lié à l'investissement 2 738

FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

+ Augmentation de capital		-
+ Emissions d'emprunts		4 220 000.00
- Remboursements d'emprunt		468 344
+/- Variation des comptes courants d'associés		489 000
+/- Subventions d'investissemnt reçues		130 135
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opération de financements		-

Flux net de trésorerie lié au financement 4 370 791

VARIATION DE TRESORERIE - 254 525

+ Trésorerie d'ouverture 445 441

= Trésorerie de clôture 190 916



Boostheat

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Boostheat

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Boostheat,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boostheat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 7 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier